

Grand site : le syndicat mixte se refait une place au soleil

Pour la première fois, la Ville et le Département mutualisent leurs moyens pour assurer le fonctionnement du site des îles Sanguinaires et de la Parata cet été. En attendant la mise en place d'un véritable outil de gestion en 2016

On avait presque fini par l'oublier... Alors que le Grand site des îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata vient de passer à l'heure d'été, avec la mise en place de moyens spécifiques pour accompagner l'afflux de visiteurs, voilà que resurgit l'idée consistant à créer un syndicat mixte chargé d'assurer sa gestion. Mais, cette fois, assortie d'un calendrier précis et portée par la volonté commune des deux collectivités censées le mettre en œuvre : la Ville d'Ajaccio et le Département. Après des années de bras de fer politique, ce site naturel exceptionnel paraît donc profiter à plein du changement de majorité à la maison carrée. Sans surprise. L'opposition frontale entre l'ancien maire d'Ajaccio, Simon Renucci, et l'ex-président du conseil général, Jean-Jacques Panunzi, n'avait clairement pas favorisé l'avancée du dossier - et plus particulièrement le choix du mode de gouvernance approprié (*voir ci-dessous*). L'arrivée de Laurent Marcangeli à la tête de la cité impériale, suivie de celle de Pierre-Jean Luciani au Département a notablement éclairci l'horizon.

Sur la même longueur d'ondes

On pouvait pourtant craindre que l'épisode rocambolesque de l'élection du président de l'institution départementale, ainsi que la guerre de tranchée qu'il a généré au sein de la majorité - avec l'apparition d'une quasi-opposition en son sein - ne vienne considérablement altérer le fonctionnement de l'institution. Il n'en est rien,



Les services de la Ville et du Département vont travailler cet été à un projet de statuts pour le futur syndicat mixte.

/ ARCHIVES MICHEL LUCCIONI

pour l'heure. D'abord parce que, d'un point de vue fonctionnel, le groupe emmené par Marcel Francisci dispose d'une courte majorité dans les commissions organiques, comme à l'assemblée départementale, grâce au renfort de la voix du président Luciani. Ensuite, parce qu'il s'avère délicat de bloquer certains types de dossiers, et ce malgré la ligne de fracture apparue ces dernières semaines.

Le Grand site des îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata semble donc pouvoir avancer sereinement. C'est en tout cas

le vœu émis du côté du Département, en particulier par le président de la commission de l'aménagement du territoire, en charge du suivi du dossier, qui n'est autre que Marcel Francisci. Du côté de la Ville, évidemment, on entend avancer le plus vite possible.

Si le Grand site a bénéficié d'opérations d'aménagement importantes pour sa mise en place, le fait qu'il soit toujours privé d'un organe de gouvernance pose problème. Jusqu'à cette année, la Ville d'Ajaccio et le Département oeuvraient en effet chacun dans leur coin sur les

parties du site leur appartenant : la pointe de la Parata pour la première et l'île de Mezzu Mare pour le second. Or, l'heure de la mutualisation des moyens semble enfin venue. Pour la première fois, les deux collectivités ont en effet signé un protocole au terme duquel elles mettent en commun leurs ressources pour la gestion estivale du site. Ainsi, sur les douze agents mobilisés pour accueillir les visiteurs, les informer et assurer la surveillance, cinq sont fournis par le conseil départemental. À quoi s'ajoutent les quatre personnels du Départe-

ment dévolu à la surveillance spécifique de Mezzu Mare.

"Cette mesure préfigure la mise en place du syndicat mixte que nous appelons de nos vœux", indique Nathalie Ruggeri, adjointe municipale déléguée à l'environnement et ancienne présidente de la commission de l'aménagement du territoire au Département. *Un groupe de travail réunissant les services de la Ville et du conseil départemental a pour mission de préparer, pendant l'été, un projet de statuts pour ce syndicat mixte. Ce projet sera soumis aux deux assemblées délibérantes au début*

de l'automne. Si bien que la mise en œuvre effective du syndicat mixte pourra intervenir début 2016."

Ce nouvel outil disposera d'une totale autonomie de gestion, déchargeant du même coup les collectivités qui sont à son origine. Sachant qu'il faudra nécessairement qu'elles abondent son budget de façon suffisante pour qu'il puisse assurer ses missions de protection et d'animation du site dans de bonnes conditions.

Un label dans le viseur

"C'est l'une des raisons pour lesquelles nous plaçons pour un syndicat mixte ouvert qui réunirait, au-delà de la Ville et du Département, l'ensemble des partenaires liés au fonctionnement du site. À l'image de la Collectivité territoriale, de la communauté d'agglomération, de la chambre de commerce et, pourquoi pas, des privés qui travaillent sur le site", confie Nathalie Ruggeri.

Autre élément pesant pour la mise en place du syndicat mixte : l'obtention du précieux label Grand Site de France. Ils ne sont que douze à l'échelle du pays et la Corse n'en compte encore aucun à l'heure actuelle. Le gage d'une image qui profitera forcément à la fréquentation. "Pour décrocher ce label, il est impératif de disposer d'une gouvernance collégiale", poursuit l'adjointe et conseillère départementale ajacienne. *À partir de 2016, nous serons en bonne position pour candidater et entrer dans ce club très fermé.* Enfin, une perspective d'avenir stimulante pour le Grand site Sanguinaires-Parata.

Sébastien PISANI

La Ville et le Département longtemps dans l'impasse

Parmi les dossiers qui ont symbolisé la difficulté pour la Ville d'Ajaccio et le Département à tirer dans le même sens, durant de longues années, le Grand Site des îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata arrive en bonne place. Et pourtant... L'ancien maire de la cité impériale, Simon Renucci, tout comme son adjointe à l'environnement, Isabelle Moracchini, n'ont pas ménagé leurs efforts pour qu'il prenne tournure. Du côté du conseil général, on notait aussi à l'époque une réelle volonté de valoriser cet élément essentiel du patrimoine naturel local. Sur le plan technique - même si l'on trouvera toujours à redire sur certains points - l'aménagement du site fut une réussite. Que ce soit du côté de la pointe de la Parata ou de l'île de Mezzu Mare.

En revanche, sur le plan politique, l'affaire a très vite abouti à une impasse dont la principale victime fut le grand site lui-même. En 2011, le Département et la Ville butaient sur le mode de gouvernance qu'il convenait de mettre en place. Si le premier défendait bec et ongle l'option du syndicat mixte - une délibération dans ce sens avait été adoptée dès 2010 -, la municipalité voyait les choses de toute autre manière. Arguant notamment du fait que la Ville avait assuré la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération d'aménagement, Simon Renucci souhaitait certes une gestion conjointe du site, mais sous une forme



Simon Renucci, en tant que maire d'Ajaccio, et Jean-Jacques Panunzi, en tant que président du conseil général, ne sont jamais arrivés à se mettre d'accord sur le mode de gouvernance qu'il fallait mettre en place pour le Grand site.

susceptible d'assurer une forme de prééminence à la commune. Certains commentateurs de l'époque n'avaient pas hésité à voir aussi dans cette divergence de point de vue un problème d'ordre plus personnel entre Simon Renucci et Jean-Jacques Panunzi, définitivement incapables de s'entendre pour doter le site de son outil de gouvernan-

ce. Et les quelques courriers ou réunions entre les deux collectivités n'y ont rien changé. Si bien que les îles Sanguinaires et la Parata ont fait leur entrée dans le réseau des grands sites sans que les porteurs du projet soient allés jusqu'au bout de la démarche. C'est en effet le label Grand Site de France qui était visé de façon très claire.

Faute de pouvoir faire mieux, chaque collectivité s'était donc retranchée, depuis, sur la partie du site dont elle était propriétaire... En devenant maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli a modifié la donne. Le 14 septembre 2014, la délibération adoptée en conseil municipal actait la création d'un syndicat mixte.

S. P.

A l'heure estivale

Jusqu'au 31 octobre prochain, le grand site fonctionne à l'heure d'été. Avec, pour commencer, l'ouverture de la maison du site, de 9 heures à 18 h 30, y compris les week-ends et jours fériés. C'est notamment à cet endroit que l'on trouve les personnels du conseil départemental mis à disposition cet été, qui sont en mesure d'accueillir en anglais les visiteurs étrangers. Ainsi que les toilettes gratuites... Du côté du parking, les cars de tourisme sont toujours autorisés à y stationner moyennant le paiement de 50 € (sans durée limitée). Pour les Ajacciens, son utilisation reste gratuite (à condition d'avoir pris soin d'aller chercher la vignette prévue à cet effet à la maison du site, sachant qu'une vignette d'une année passée suffit). Les habitants de la CAPA devront débours 5 € pour profiter du site tout au long de l'année. Pour tous les autres, 2 € suffisent pour s'y balader une partie de la journée.

corse-matin de 106/15